Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20261116-2026_189-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement de SAINT-MALO

VILLE DE SAINT-LUNAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le seize novembre deux-mille-vingt-six, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de Saint-Lunaire, dûment convoqués le dix novembre deux-mille-vingt-six, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Philippe ROULLE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents (20) : Philippe ROULLE, Sophie GUYON, Bruno LEGRAND, Virginie RIOT, François LAMALLE, Véronique SALZE-LOZAC'H, Loïc DE COURLON, Jean-Marie FLOC'H, Eric LEGRAND, Bertrand ROBINET, Laurence ZIGLINI, Armelle NOEL, Laurène BASLE, Grégoire BOUREL, Gabin JUBAULT, Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE, Corinne LUCAS, Caroline FERRASSON, Amandine BRENAND, Olivier DESPLATS.

Représentés (3) : Nathalie HAMON pouvoir à Sophie GUYON, Brune BEGUIN pouvoir à Véronique SALZE-LOZAC'H, Camille MOYENCOURT pouvoir à Philippe ROULLE.

Monsieur Olivier DESPLATS a été nommé secrétaire de séance en application des dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Assistait également à la séance Madame Anne-Sylvanie MARJOT LEBEAU, Directrice générale des services.

Délibération n°189-2026
Adhésion au groupement de propriétaires fonciers et autorisation de signer les Appels à Manifestation d'Intérêt

Rapporteur : Eric Legrand

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération N° 20230927_COM_09 et 20240410_COM_15 prises par le comité syndical du SDE35 le 27 septembres 2023 et le 10 avril 2024, actant de la création du groupement de propriétaires fonciers et du lancement d'Appels à Manifestation d'Intérêt ;

Vu la convention constitutive du groupement de propriétaires fonciers du SDE35 annexée à la présente délibération ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Saint-Lunaire d'adhérer à un groupement de propriétaires fonciers pour la mise en place d'Appels à Manifestation d'Intérêt dédiés à l'Installation de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ***ACCEPTE*** *les termes de la convention constitutive du groupement de propriétaires fonciers, annexée à la présente délibération ;*

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20261116-2026_189-DE

- ***AUTORISE*** *l'adhésion de la commune de Saint-Lunaire au groupement de commandes de propriétaires fonciers ;*
- ***AUTORISE*** *le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement de propriétaires, engager la participation de la collectivité aux AMI, signer les Mandats de collecte, signer les Autorisations d'Occupation Domaniale (AOD) issues des AMI et signer toutes autres pièces relatives à cette affaire ;*
- ***AUTORISE*** *le représentant du coordonnateur à signer les appels à manifestation d'intérêt issus du groupement de propriétaires pour le compte de la commune de Saint-Lunaire.*

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Philippe ROULLE

MAIRIE DE SAINT-LUNAIRE
(Ille-et-Vilaine)